

n° 15/2025

ARRETE
PORTANT DÉFINITION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE
L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Le Maire de la commune de BENDORF,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (NOR: INTE1522200A) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Haut-Rhin (R.D.D.E.C.I.) ;

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence ;

Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie ;

Considérant que l'inventaire des points d'eau incendie peut être réalisé à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données informatisée du SDIS, mise à la disposition, le cas échéant de la commune ;

Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le règlement départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 28 février 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Définition du territoire de compétence

Le présent arrêté est applicable sur la commune de **BENDORF**.

Nb : toute modification du territoire de compétence nécessite la mise à jour de cet arrêté.

Article 2 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté (Annexe 1).

Article 3 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire des fiches de signalement figurant dans le Guide d'aménagement des points d'eau incendie annexé au RDDECI ou de la base de données départementale informatisée des PEI.

Toute création, suppression, déplacement ou modification des caractéristiques d'un PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS. Ce dernier intégrera ces changements dans sa base de données par l'intermédiaire de la fiche de signalement jointe au Guide d'aménagement des points d'eau incendie si l'information n'est pas directement renseignée par le service public de la D.E.C.I. dans le logiciel de gestion des points d'eau incendie.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (nettoyages de réservoirs de château d'eau, travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via l'adresse électronique suivante : deci@sdis68.fr

Article 4 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques et fonctionnels des PEI

La périodicité des contrôles techniques de mesures (débit/pression) est fixée au minimum une fois tous les trois ans, selon les dispositions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

La périodicité des contrôles fonctionnels mentionnés dans le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie est fixée à **1 an**.

Article 5 : Exécution

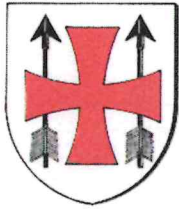
Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet du Haut-Rhin et transmis au SIS Haut-Rhin.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ou affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.

Bendorf, le 16 décembre 2025

Le Maire
Christophe ANTONY





ANNEXE 1 : LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE (P.E.I)

Commune de Bendorf (68480)

N° PEI	Adresse / Localisation	Type
00001	4 RUE DE FERRETTE	Poteau d'inc. de 100
00002	1 RUE DE FERRETTE	Poteau d'inc. de 100
00003	9 RUE DE FERRETTE	Bouche d'inc. de 100
00004	6 RUE DE L' ECOLE	Poteau d'inc. de 80
00005	3 RUE DE L' OBBERG	Poteau d'inc. de 80
00006	12 RUE DE LA CHAPELLE	Poteau d'inc. de 80
00007	4 RUE DE LA CHAPELLE	Poteau d'inc. de 100
00008	11 RUE DU CIMETIERE	Poteau d'inc. de 80
00009	12 RUE DU CIMETIERE	Poteau d'inc. de 80
00010	6 RUE DU CIMETIERE	Poteau d'inc. de 100
00011	2 RUE DE L' ECOLE	Poteau d'inc. de 80
00012	2 RUE DU FORST	Poteau d'inc. de 100
00013	6 RUE DU PONT	Poteau d'inc. de 80
00014	6 RUE VIEILLE	Poteau d'inc. de 80
00015	RUE DE FERRETTE (RD42.2 Vers R DU FORST)	Poteau d'inc. de 100
00016	2 RUE DE DURLINS DORF	Poteau d'inc. de 100
00017	26 RUE DES CHENES	Poteau d'inc. de 100
00018	1 RUE DES CHENES	Poteau d'inc. de 80
00019	14 RUE DES CHENES	Poteau d'inc. de 100
00020	16 RUE DU CIMETIERE	Pt d'aspiration non conforme